



Sentinelle

Bulletin d'information

en maladies infectieuses et santé environnementale

Direction de santé publique de la Montérégie

Volume 27, numéro 4 – Août 2023 ISSN # 2369-2413

La RAGE, toujours d'actualité en Montérégie! Parlons-en!

Le risque de réintroduction de la rage du raton laveur au Québec est en augmentation en 2023. Après une période d'accalmie, des ratons laveurs et des mouffettes rabiques sont de nouveau détectés dans le secteur de Burlington, au Vermont, ainsi qu'au Maine. Des municipalités de la Montérégie et l'Estrie, les territoires les plus à risque, font partie de la zone de surveillance rehaussée au Québec. En réponse à la découverte au Maine d'un raton laveur rabique à environ 24 km au sud de la frontière du Québec le 12 juin 2023, le gouvernement du Québec a annoncé un ajustement de cette zone en juillet dernier.

Situation épidémiologique

Au Québec, le dernier cas de rage humaine déclaré remonte à octobre 2000. La maladie mortelle a été transmise par une morsure de chauve-souris. Ce cas était le premier à être déclaré depuis les années '60 dans la province.

La [rage](#) est endémique chez la chauve-souris dans tout le Québec et chez le renard arctique pour les RSS 10 Nord-du-Québec, 17 Nunavik et 18 Terres-Crie-de-la-Baie-James. Le risque de retrouver un animal sauvage ou domestique infecté par le virus de la rage est présent partout au Québec.

En 2022, au Québec, dix animaux rabiques ont été rapportés mais, aucun en Montérégie.

Le territoire de la Montérégie est à risque faible de présence de rage chez les mammifères terrestres.



Transmission de la rage

L'absence de cas de rage détectés chez les animaux dans une région ou un secteur ne signifie pas que le virus est absent de ce territoire. Au Québec, les mammifères sauvages (chauve-souris, raton laveur, renard, mouffette) constituent la principale source du virus de la rage. Un mammifère infecté peut transmettre la rage à un autre mammifère (sauvage ou domestique) ou directement à une personne.

En 2023, des communications ont été diffusées en Montérégie afin de sensibiliser la population sur le fait de signaler tout raton laveur, mouffette ou renard trouvé mort ou qui semble suspect (blessé, malade, désorienté, anormalement agressif ou paralysé). [Signaler un raton laveur, une mouffette et un renard malade ou mort.](#)

Évaluer le risque de transmission de la rage chez les personnes exposées

Les professionnels de la santé doivent faire une évaluation complète du risque de rage pour chaque exposition significative à un mammifère incluant la chauve-souris. Cette évaluation doit s'appuyer sur l'[outil d'aide à la décision](#) qui va orienter l'indication de la PPE et les démarches à entreprendre.

Exposition significative

Elle se définit comme suit :

« Mammifère terrestre : morsure, griffure ou contact de la salive ou du LCR de l'animal avec une plaie fraîche (ayant saigné ou suinté depuis moins de 24 heures) ou avec une muqueuse.

Chauve-souris : présence des 2 conditions suivantes : un contact physique reconnu avec la chauve-souris ET une morsure, griffure ou contact de la salive de la chauve-souris avec une plaie fraîche ou avec une muqueuse non exclue. ” (ref. [PIQ](#))

Niveau de risque

Le niveau de risque de rage du secteur géographique fait partie de la démarche de cette évaluation complète. Il est pris en compte lorsque l'exposition implique un animal de compagnie ou d'élevage, un gros rongeur sauvage ou un lagomorphe sauvage (lièvre, lapin à queue blanche), qui n'est pas disponible pour observation ou analyse. Le niveau de risque de rage est aussi utilisé pour préciser les [délais pour débiter la PPE](#), lorsque la carcasse est soumise à l'analyse au laboratoire de l'ACIA.

Au Québec, le niveau de risque de rage du secteur géographique, d'où provient l'animal, s'obtient en consultant la [carte interactive](#) ou le [tableau](#) du risque de rage par municipalité. La carte interactive est mise à jour en continu par l'INSPQ; il faut donc la consulter régulièrement.

En cas de doute, vous pouvez **contacter la DSPu de la Montérégie** au **1 800 265-6213**. Il est à noter que ce numéro est réservé aux professionnels de la santé et ne doit pas être transmis au public.

• **Portrait montréalais des MAD** [Bilan épidémiologique des maladies à déclaration obligatoire, données de surveillance 2022](#)



Des questions?

1 800 265-6213

Québec

La prophylaxie post exposition (PPE)

Elle comprend ces 3 étapes :

1. Le lavage de la plaie à l'eau et au savon pendant 5 à 10 minutes;
2. L'administration du vaccin antirabique selon les indications du PIQ;
3. L'administration d'immunoglobulines spécifiques contre la rage (RIg) selon les recommandations du PIQ également.

Pour toutes les morsures, les griffures ou le léchage d'une plaie fraîche, il faut s'assurer que la vaccination contre le tétanos est à jour.

Soutien professionnel additionnel

Un soutien professionnel additionnel à l'évaluation du risque d'exposition à la rage est offert aux professionnels de la santé :

- Le **MAPAQ** pour les expositions impliquant un **animal domestique**, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 au numéro : **1 844-ANIMAUX** (1 844 264-6289);
- Le **MELCCFP** pour les expositions impliquant un **animal sauvage, indigène ou exotique, en liberté ou gardé en captivité**, lundi au vendredi, 8 h 30 à 16 h 30 : **1 877 346-6763**.

Exposition significative lors d'un voyage hors-Québec

Le risque de rage chez les **mammifères terrestres** est déterminé par l'OMS pour chaque pays et rapporté dans le [Guide santé voyage de l'INSPQ](#). Ainsi, le « risque faible » de l'OMS indique la présence de rage terrestre à certains endroits ou moments dans le pays visé et nécessite une investigation plus détaillée par le clinicien de la micro-épidémiologie de la rage du secteur géographique où l'exposition a eu lieu.

Autres risques infectieux

Outre la rage, il y a d'autres types d'infections qui peuvent être transmises par les **morsures et les griffures** des mammifères domestiques et sauvages, surtout **lors de voyages**. Il s'agit notamment de l'infection par le virus de l'herpès B (transmis par les singes et, particulièrement, les macaques).

Ressources et outils

Références du MSSS :

- ❑ [Outil d'aide à la décision](#) – Gestion des expositions à risque de rage (outil interactif);
- ❑ [Zoonoses - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- ❑ [Algorithme d'aide à la décision pour la PPE contre la rage](#) du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ);
- ❑ [RIg : immunoglobulines contre la rage - Immunoglobulines - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- ❑ Tableau : [Temps d'attente du résultat de l'analyse de la carcasse avant de débiter la PPE](#);
- ❑ [Guide d'intervention visant la prévention de la rage humaine](#).

Références de l'INSPQ :

- ❑ [Symptômes et progression de la maladie - Rage - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- ❑ [La rage | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)
- ❑ [Risques de la rage pour le voyageur | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)
- ❑ [Actualité en santé voyage 2023 vol 24 num 2.pdf \(inspq.qc.ca\)](#)

Référence de Canada.ca :

- ❑ [Cas de rage au Canada](#)

Références de la Direction de santé publique:

- ❑ [Appel-vigilance-Rage-2023.pdf](#)



Formation

Suite à la mise en ligne de l'outil d'aide à la décision en 2014 et à la demande du MSSS, la DSPu de la Montérégie a produit une formation de base en 3 modules sur la **Rage** :

- ❑ [Formation - Gestion des expositions à un animal et risque de rage - Rage - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)



À retenir!



L'administration des RIg doit respecter les consignes suivantes :

- La quantité est calculée selon le poids. Une dose excessive peut diminuer la réponse immunitaire au vaccin;
- Elles doivent être prioritairement infiltrées dans et autour de la plaie, peu importe que la plaie soit ouverte ou fermée ou cicatrisée, et même au site présumé d'inoculation (exposition par une chauve-souris). La technique d'infiltration des RIg est bien décrite dans le PIQ ([Techniques d'administration](#));
- Si le site anatomique ne permet pas d'administrer toute la quantité calculée, le reste des RIg sera administré IM à un autre site que celui du vaccin;
- Les RIg sont généralement administrés avec la première dose du vaccin Rage; elles ne sont plus indiquées si l'administration de la 1^{re} dose du vaccin remonte à 8 jours ou plus;
- Elles ne sont pas nécessaires chez la personne qui a reçu une préexposition complète ou une PPE complète dans le passé.



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, en mentionnant la source.